

COMMUNE DE SAINT-MAYEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi vingt-quatre septembre deux mil vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gilles HELLARD, Maire.

PRESENTS : *Xavier LE DANTEC, Clélia MAUDIEU, Claude BRIERE, Anne-Marie LE LAY, Elodie HEURTEL, Dylan GOUSSE, Valérie LE SABAZEC, Julien LE PALUD, Clémence BELLOEIL.*

ABSENTS EXCUSES : *Claude BRIERE (pouvoir donné à Frédéric LEVEL)*

SECRETAIRE DE SEANCE : *Clélia MAUDIEU*

OBJET : Effacement de dette cantine scolaire

Monsieur le Maire informe :

Le comptable du Centre des Finances Publiques de Loudéac informe la collectivité qu'en raison de la procédure de traitement du surendettement du débiteur, le tribunal impose au créancier qu'est la commune l'effacement de la dette totale de 443.46 €.

En conséquence il convient d'en informer le conseil municipal afin qu'il délibère et prévoit les crédits budgétaires nécessaires au compte 6542 « créances éteintes ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vu le caractère obligatoire de la procédure :

- DECIDE d'effacer cette dette d'un montant de 443.46 € et donc de prévoir les crédits nécessaires au mandatement de créance éteinte.

- DONNE pouvoir au Maire de signer les pièces nécessaires à l'effacement de cette créance.*
- DONNE pouvoir au Maire de signer les pièces nécessaires à l'effacement de cette créance.*

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,

Pour copie conforme,

Le Maire

